

## CONSEIL COMMUNAL DU 24 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil :

- approuve le budget 2010 des Fabriques d'Eglise Notre Dame de Dieupart et Saint-Joseph de Deigné.
- approuve le compte 2008 de la Fabrique d'Eglise Saint-Joseph de Deigné.
- approuve la modification budgétaire n° 3 de 2009.
- approuve le dossier de candidature pour l'appel à projet 2009 pour une aide exceptionnelle en travaux subsidiés visant l'aménagement d'un parking et d'une aire de convivialité au Parc résidentiel du Chant des Oiseaux.
- approuve le cahier des charges et le devis estimatif, fixe le mode de passation de marché par adjudication publique pour :
  - le Plan Escargot 2009 – cheminement piétons rue du chalet à Aywaille.
  - la mise au gabarit et la réfection des berges du ruisseau de Harzé.
- approuve le cahier des charges et le devis estimatif, fixe le mode de passation de marché par procédure négociée sans publicité, pour :
  - le Plan Escargot 2009 – mission de coordination projet et réalisation pour la réalisation de cheminements piétons rue du Chalet à Aywaille.
  - la mission de coordination projet et réalisation pour la mise au gabarit et la réfection des berges du ruisseau de Harzé.
  - l'acquisition de complément de mobilier de bibliothèque.
  - la pose d'une canalisation rue Mathieu Carpentier à Aywaille.
  - l'acquisition d'un pavillon scolaire d'occasion pour l'école communale de Harzé.
  - l'acquisition d'éléments amovibles pour la fermeture des aires de la Redoute.
- décide la prise en charge de divers frais engagés pour l'acquisition de « La Royale Renaissance ».
- décide d'annuler la vente de gré à gré à Mme F. Brevers, rue Heid du Pouhon 2 de la parcelle communale sise à l'endroit.
- décide la vente de gré à gré à Mme V. Raemakers de Manhay, de la parcelle communale sise à 4920 S/R rue Heid du Pouhon 2.
- décide la vente de gré à gré à M. J. Daenen et Mlle L. Wouters, rue Gérardrie 6a d'une partie de la parcelle communale sise à l'arrière de leur propriété rue de Louveigné 31.
- décide la vente de gré à gré à M. E. Fabri, Hameau de Niaster 18, des parcelles communales sises au lieu-dit « A la Fontaine », en face de sa propriété.
- décide la soustraction au régime forestier de la parcelle cad. sect. A n° 116 D, sise Hameau de Chambralles, en vue de régulariser la vente à M. C. Marcourt, Hameau de Chambralles 2.
- prend acte et ratifie les ordonnances de police prises par le Bourgmestre.
- revoit la convention d'occupation à conclure entre l'Athénée Royal d'Aywaille et la Commune d'Aywaille ayant pour objet la mise à disposition des cours haute et basse et du parking rue de l'Enseignement de l'Athénée.
- approuve la convention d'occupation à conclure entre l'Athénée Royal d'Aywaille, le Centre de Jeunes ASF et la Commune d'Aywaille ayant pour objet la mise à disposition du terrain multisport rue Préfond à Aywaille.
- approuve le cahier spécial des charges et l'avis de marché modifié pour les travaux d'égouttage et de voirie d'une partie de la rue des Chars à Nonceveux.
- confirme la résolution du Collège du 04/09/2009 décidant en urgence l'acquisition, auprès de la Sprl DFT de Strépy-Bracquegnies, d'un pavillon scolaire équipé.
- propose au Collège provincial de Liège de modifier le chemin vicinal n° 1 sis rue des Tilleuls à 4920 Harzé, par l'incorporation dans le domaine public d'une emprise à prendre dans la parcelle 618T2 et d'une emprise à prendre dans la parcelle 618 S2.

- approuve le règlement d'occupation du terrain communal situé dans la montée de la Redoute à S/R.
- désigne des délégués suite à leur décision d'adhérer à l'Intercommunale du Centre funéraire de Liège : Mme Grignet-Tossens (UNION), MM. C. Gilbert et M. Gilson (EC), et M. Gilbert en qualité d'Administrateur.

Personnel SRI :

Le Conseil procède au renouvellement de contrat d'un sapeur-pompier et à l'engagement effectif d'un ambulancier.